



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Livret d'accueil des fonctionnaires stagiaires et des contractuels alternants

premier
degré

second
degré

Edito



Mesdames et Messieurs les enseignants et CPE stagiaires,

Vous avez réussi un concours de recrutement de l'éducation nationale ou bien vous préparez l'un de ces concours. Dans tous les cas, je vous en félicite, d'autant que, que la crise sanitaire nous a contraints à des mesures exceptionnelles et a ajouté un stress supplémentaire à des concours déjà difficiles.

En tant que stagiaire ou bénéficiant d'un contrat en alternance avec vos études, vous intégrez une institution qui a la mission la plus noble qui soit : instruire, éduquer et former les jeunes, leur donner les moyens de s'insérer socialement et professionnellement, leur permettre de s'approprier et de défendre à leur tour les valeurs de notre République, de s'approprier et d'enrichir notre patrimoine culturel.

Vous poursuivez votre formation initiale dans une belle académie, riche d'un territoire magnifique, d'une culture foisonnante et d'un climat exceptionnel. Mais cette académie se caractérise aussi par des résultats scolaires inéquitables et un fort taux de décrochage.

La formation que nous avons construite à votre intention va vous permettre d'acquérir les outils dont vous aurez besoin pour réussir dans vos métiers. Adaptée à votre parcours, elle repose sur la mobilisation de multiples acteurs : universités, services académiques, corps d'inspection, formateurs du 1^{er} degré, du 2nd degré et de l'enseignement supérieur. Elle engage dès aujourd'hui le processus de formation qui vous permettra d'évoluer tout au long de votre carrière.

Au nom de toute l'académie, je vous souhaite la bienvenue parmi nous et vous souhaite une très bonne rentrée scolaire.

Sophie Béjean

Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités

Sommaire

1. Chiffres	6
2. Cartographie	7
3. Enseigner dans l'académie de Montpellier	8
4. Les missions des professeurs et des conseillers principaux d'éducation	9
5. La formation des fonctionnaires stagiaires et des contractuels alternants dans l'académie de Montpellier	12
6. Les acteurs de la formation	14
7. Principes opératoires	17
8. Informations administratives	18
9. S'informer et communiquer dans l'académie de Montpellier	25
10. Le temps en école ou établissement en lien avec la réforme de la formation initiale	29
11. Les fonctionnaires stagiaires dans le 1 ^{er} degré	31
12. Les fonctionnaires stagiaires à mi-temps dans le 2 nd degré, enseignants et CPE	36
13. Les fonctionnaires stagiaires à plein temps dans le 2 nd degré	44
14. Annuaire DPE	57

1. Chiffres

LES ÉLÈVES

630 678 élèves, étudiants, apprentis

261 631 élèves du premier degré

18 806 élèves en situation de handicap scolarisés en établissement scolaire

231 554 élèves du second degré

138 046 collégiens (public, privé sous contrat)

93 508 lycéens (second cycle général, technologique public, privé sous contrat)

LES ENSEIGNANTS

35 478 enseignants du premier et second degrés (public, privé sous contrat)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

2 397 écoles et établissements du second degré (publics, privé sous contrat)

2 027 écoles (public, privé sous contrat)

260 collèges (public, privé sous contrat)

108 lycées (public, privé sous contrat)
dont 76 lycées qui accueillent des lycéens professionnels

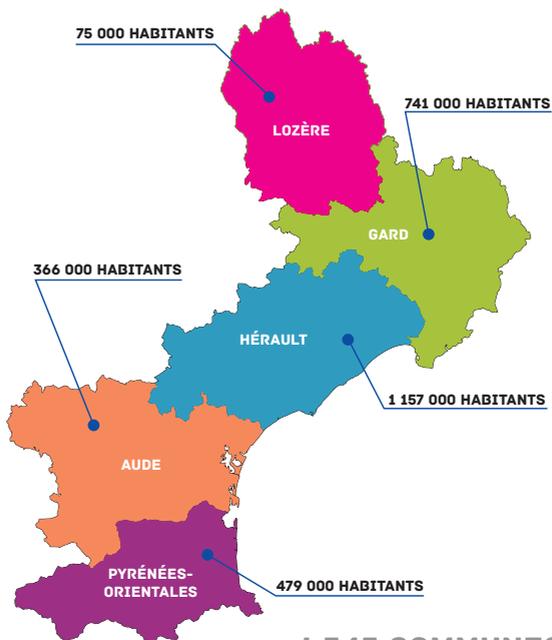
2 Erea (établissement régional d'enseignement adapté)

2. Cartographie

// POPULATION

2 818 000 HABITANTS DANS L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

1 351 000 d'hommes, soit **48 %** et
1 467 000 de femmes, soit **52 %**
(estimation de population Insee-DEPP - rentrée 2018)



1 545 COMMUNES

3. Enseigner dans l'académie de Montpellier

En matière de réussite éducative, les défis que relève l'académie de Montpellier, sont ambitieux. Compte tenu du contexte socio-économique et culturel moins favorisé que la moyenne nationale, d'une dispersion sociale forte et de réelles inégalités de territoire, son objectif est d'améliorer l'efficacité des apprentissages et la fluidité des parcours de chaque élève en vue d'une meilleure réussite scolaire et d'une meilleure insertion sociale et professionnelle.

Le projet 2019-2022 de l'académie définit quatre priorités pour répondre à cet objectif

- 】 **les valeurs** : promouvoir une Ecole républicaine, citoyenne, inclusive, équitable, ouverte
- 】 **la performance** du système éducatif : garantir à chaque élève l'acquisition du socle commun, un parcours scolaire et universitaire ambitieux et/ou une insertion professionnelle réussie
- 】 **la coopération** : développer la coopération entre les élèves, construire une équipe soudée et efficace avec les familles et les partenaires éducatifs
- 】 **la proximité et l'innovation** : développer sur l'ensemble du territoire académique une offre de services innovants de nature à répondre à l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale et de leurs usagers.

Le projet de l'académie trouve écho dans les projets d'école, d'établissement et de réseau. En tant que personnel affecté dans l'académie de Montpellier, chaque fonctionnaire stagiaire trouvera dans le projet d'académie et les projets de territoire, la feuille de route et le cadre de mise en œuvre de ses activités professionnelles.

<https://www.ac-montpellier.fr/cid87328/le-projet-academie.html>

4. Les missions des professeurs et des conseillers principaux d'éducation

Un cadre national et un contexte local

Les professeurs et conseillers principaux d'éducation mettent en œuvre les missions que la Nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion sociale et professionnelle. Ils préparent les élèves à l'exercice de la citoyenneté ; ils transmettent et font partager à ce titre, les valeurs de la République en excluant toute discrimination.

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent aux principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité. Le domaine de l'éducation est régi par des principes fondamentaux dont certains sont formulés dans la constitution de la République, d'autres dans les textes de la loi. L'ensemble des textes réglementaires concernant l'éducation sont réunis dans le code de l'éducation.

<https://www.codes-et-lois.fr/code-de-l-education/toc-dispositions-generales-communes-principes-generaux-educatio-d477335-texte-integral>

Le professeur stagiaire ou contractuel, le CPE exerce son métier dans des écoles et des établissements scolaires, aux caractéristiques variables, en particulier pour ce qui relève du public accueilli, en relation avec les caractéristiques du bassin d'emploi et des formations offertes, en relation avec la carte des formations. Le professeur exerce son métier en tenant compte de ces caractéristiques et en liaison avec les acteurs locaux de la communauté éducative.

La mission institutionnelle

La mission du professeur d'école, du professeur de collège ou de lycée, du CPE et la responsabilité qu'elles impliquent se situe d'une part au niveau des classes et groupes d'élèves qui leur sont confiés et d'autre part au sein de l'espace de référence que constitue l'école ou l'établissement d'exercice.

La responsabilité de chacun, pour être partagée n'en est pas moins entière : il s'agit

pour chaque élève, de contribuer à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la scolarité obligatoire, d'assurer l'avenir personnel et professionnel et de préparer l'exercice de la citoyenneté. Cette responsabilité s'exerce bien au-delà des heures de classe dédiées à un niveau ou une discipline et demande une implication importante en équipe pluridisciplinaire, au sein d'un cycle et d'un cycle à l'autre.

Pour atteindre les objectifs de leur mission, les personnels enseignant et d'éducation inscrivent leur action en suivant le principe de liberté pédagogique tel que défini dans le Code de l'éducation - Article L912-1-1 : « La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection ». Les professeurs en école, collège ou lycée, construisent des situations d'enseignement et d'apprentissage selon les programmes en vigueur et conduisent le travail avec les élèves. Les conseillers principaux d'éducation contribuent à la définition, au pilotage et au suivi de la politique éducative et gèrent le service des équipes de vie scolaire. Les professeurs documentalistes jouent un rôle clé dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre de la politique documentaire en relation avec les autres enseignants.

Dans tous les cas, les personnels contribuent, à la fois, à l'action concertée de l'équipe éducative (enseignants, personnels éducatifs, personnels d'encadrement, formateurs et tuteurs), œuvrant dans le cadre d'un projet commun (projet d'école, d'établissement, de réseau, projet académique, loi de programmation et d'orientation de la refondation de l'école) et au développement de liens avec d'autres équipes (écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur, partenaires,...) et avec les parents dans une logique de continuité éducative.

Dans l'exercice de leur mission, les professeurs et conseillers principaux d'éducation appliquent les principes fondamentaux de l'éducation nationale: la liberté de l'enseignement, la gratuité, la laïcité, la neutralité et le respect des valeurs de la République.

<http://www.education.gouv.fr/cid162/les-grands-principes.html>

Le référentiel de compétences

« Un référentiel des compétences professionnelles définit les objectifs et la culture commune à tous les professionnels du professorat et de l'éducation. Ces compétences s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue » (Eduscol).

La liste des compétences que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier est publiée au Bulletin officiel du 25 juillet 2013 (document en annexe)

<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-aux-bo-du-25-juillet-2013.html>

Ce référentiel de compétences a plusieurs objectifs :

- 1) affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent se référer à la culture commune de leur profession
- 2) reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice
- 3) identifier les compétences professionnelles attendues.

Pour cela, le référentiel de compétences identifie d'une part les compétences communes à tous les personnels en charge d'éducation et d'autre part les compétences spécifiques aux enseignants, aux professeurs documentalistes et aux conseillers principaux d'éducation. Cette précision invite à associer les différentes missions pour une culture commune au sein de l'équipe en considérant le contexte de l'école, de l'établissement ou du réseau.

Référence pour l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation, cette liste de compétences constitue également l'un des critères de la titularisation des fonctionnaires stagiaires à l'issue de l'année de stage et de formation. L'engagement du fonctionnaire stagiaire dans chacune de ces compétences y est évalué. Cette liste de compétences est également la référence pour la formation continue et le développement professionnel des personnels de l'éducation nationale ; elle est utilisée par exemple au cours des « rendez-vous de carrière » du dispositif PPCR : « Parcours professionnels, carrières et rémunérations ».

5. La formation des fonctionnaires stagiaires et des contractuels alternants dans l'académie de Montpellier

Enseigner est un métier qui s'apprend ; la formation constitue un facteur déterminant de cet apprentissage. Pour être en mesure d'assumer la mission qui lui est confiée : instruire, contribuer à l'éducation et à l'insertion sociale et professionnelle des élèves, le professeur doit avoir bénéficié d'une formation et acquis des compétences relatives à chacun des aspects de sa mission. L'année de stage ou le contrat doit servir cet objectif, dans le cadre d'une alternance entre les temps de formation et les temps d'exercice du métier en responsabilité auprès des élèves.

Dans tous les cas, la formation vise à permettre une entrée progressive dans le métier. A cet effet, elle s'organise selon le principe de l'alternance entre des périodes de formation à l'Université ou à la délégation académique de la formation et des périodes de mise en situation professionnelle dans une école ou un établissement public local d'enseignement. Pour les étudiants qui ont choisi de préparer leur réussite au concours dans le cadre d'un contrat en alternance, l'année de formation présente un double objectif : préparer la réussite au concours et exercer sa responsabilité dans le cadre d'une mission d'enseignement.

L'appropriation de compétences aussi complexes et diversifiées que celles qui sont nécessaires aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, ne peut que s'inscrire dans la durée. A cette fin, il est nécessaire que le professeur possède en fin de formation initiale l'aptitude à analyser sa pratique professionnelle et le contexte dans lequel il exerce. Il doit savoir que la nature des tâches susceptibles de lui être confiées, conformément aux dispositions réglementaires, peut varier au cours de sa carrière. Il doit être capable de prendre en compte les évolutions du métier résultant de l'évolution du contexte éducatif et de la politique conduite en matière d'éducation. Attentif à la nécessité de l'innovation dans sa formation initiale ; il a le souci de mettre à profit les évaluations qui en sont faites pour faire évoluer sa pratique.

La formation initiale des enseignants professeurs d'école, de collège ou de lycée et des CPE s'inscrit dans une double finalité : celle de conduire le futur professeur et CPE à prendre la mesure de sa responsabilité en l'aidant à identifier toutes les dimensions du métier ; celle de lui donner le goût et le besoin de poursuivre sa formation, tout au long de sa carrière, pour lui permettre à la fois de suivre les évolutions du système éducatif et de sa discipline et d'adapter son action à la diversité des élèves qui lui seront confiés.

L'INSPE, Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education, organise les formations du

master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (master MEEF) qui intègre la préparation aux concours de recrutement. L'INSPE de l'académie de Montpellier prend en charge la formation des fonctionnaires stagiaires en stage à mi-temps et celle des contractuels alternants, étudiants inscrits en M2 et réalisant un service à 1/3 temps, dans une école ou un établissement. Sa mission est d'assurer la formation initiale des futurs enseignants et CPE dans le cadre d'une alternance intégrant la formation universitaire et l'exercice du métier d'enseignant.
<https://inspe-academiedemontpellier.fr>

La DAFPEN, délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale, est un service du rectorat chargé d'accompagner le développement des compétences professionnelles de l'ensemble des personnels de l'académie à travers l'offre académique de formation. La DAFPEN prend en charge la formation des fonctionnaires stagiaires affectés à temps complet dans une école ou un établissement ; un programme spécifique de formation et d'accompagnement leur est réservé.

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ma-carriere/formation-continue/se-former>

vous pourrez consulter cette page sur ACCOLAD une fois que vous disposerez de vos identifiants académiques

Les personnels de l'INSPE et ceux en poste au rectorat, en école ou en EPLE coopèrent pour favoriser l'entrée progressive des fonctionnaires stagiaires dans les métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. **Compte tenu de la diversité des statuts : contractuels alternants, fonctionnaires stagiaires : 1er ou 2nd degré, réalisant un stage en responsabilité pour ½ temps ou pour plein-temps de leur service, ce document comporte un cadre commun à l'ensemble des fonctionnaires stagiaires et des parties spécifiques aux différents parcours :**

- 】 Les fonctionnaires stagiaires dans le 1^{er} degré,
- 】 Les fonctionnaires stagiaires à mi-temps dans le 2nd degré, enseignants et CPE
- 】 Les fonctionnaires stagiaires à plein temps dans le 2nd degré
- 】 les contractuels alternants

Ce document se veut un outil d'aide aux questions pédagogiques et administratives qui se posent au moment de l'entrée dans le métier. Il ne se substitue pas à la relation qui doit s'établir entre le fonctionnaire stagiaire et l'ensemble des acteurs en charge de l'accueil et de la formation ; **il vient en complément de l'ensemble des informations disponibles sur le site de l'INSPE de Montpellier.**

6. Les acteurs de la formation

Différents acteurs professionnels de l'INSPE et de l'académie coopèrent pour favoriser l'entrée progressive dans les métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation.

La direction ou l'équipe de direction de l'école ou de l'établissement

Le directeur de l'école, le chef d'établissement et l'équipe de direction, sont chargés de l'accueil du fonctionnaire stagiaire et contractuels alternants et de veiller à sa bonne insertion dans l'équipe éducative de l'école ou de l'établissement ; ils installent le travail avec le tuteur métier C'est auprès du chef d'établissement que toute question relevant de l'organisation du service et de l'articulation avec la formation, doit être discutée.

Les tuteurs

Dans le cadre du stage en responsabilité et du contrat alternant, chaque stagiaire et chaque contractuel alternant se voit désigner un tuteur métier (ou tuteur terrain). Dans le 1^{er} degré, le tuteur de terrain est un professeur chargé de mission de formation (CMF) ; dans le 2nd degré, c'est un professeur du même champ disciplinaire et le plus souvent possible, exerçant dans le même établissement que l'entrant dans le métier.. Pour les fonctionnaires stagiaires à mi-temps, le tuteur métier travaille avec un tuteur universitaire dans le cadre d'un tutorat mixte.

Le rôle du tuteur est essentiel pour l'entrée dans le métier. Les tuteurs participent à l'accueil des fonctionnaires stagiaires et des contractuels lors de la pré-rentree, ils apportent une aide à la réalisation des séquences pédagogiques tout au long de l'année. Ils définissent avec l'entrant dans le métier, les acquis, les marges de progrès et portent un regard sur le travail accompli auprès des élèves sur l'ensemble de l'année.

Tout au long de l'année, le tuteur métier apporte conseil et assistance au stagiaire ou au contractuel, sur la base de sa propre expérience, en accueillant l'entrant dans le métier dans sa classe ou en allant l'observer dans sa pratique. Le tuteur métier aide l'entrant dans le métier dans sa découverte du fonctionnement et des acteurs de l'école ou de l'établissement : savoir qui est le CPE, le référent numérique, qui sont les assistants d'éducation et dans quelles circonstances on trouvera auprès d'eux l'appui nécessaire, savoir quand et comment s'adresser au directeur, au chef d'établissement et à son adjoint, savoir quel est le rôle du gestionnaire, des agents ... c'est-à-dire la connaissance du terrain,

nécessaire à une bonne insertion dans la communauté scolaire et finalement à l'exercice du métier.

Le tuteur universitaire organise les échanges nécessaires avec le tuteur métier pour articuler savoirs scientifiques, didactiques et savoirs issus de l'expérience professionnelle. Dans l'exercice de ses missions, il communique régulièrement avec le tuteur métier et l'ensemble des acteurs de la formation. Il peut participer à des visites conjointes avec le tuteur de terrain ou contribue à l'accompagnement de l'étudiant par des moyens distanciés : messagerie électronique, espace numérique de travail, portfolio, commentaire d'écrit, analyse et commentaire de vidéo, ...

Le responsable de parcours au sein de l'ESPE

Chaque parcours du master MEEF 2^{ème} année de l'INSPE est organisé en un ensemble d'unités d'enseignement (UE) ; ces UE peuvent porter des noms différents, mais elles suivent une cohérence de sens : UE de didactique, UE de tronc commun, UE liées aux stages, UE liées au mémoire et à la recherche et UE de langues vivantes. Les compétences en informatique sont validées dans le cadre de ces UE. Chaque UE est dirigée par un responsable d'UE, coordonnés par le responsable de parcours. Responsables de parcours et inspecteurs référent de parcours à l'INSPE accueillent les fonctionnaires stagiaires et contractuels, organisent le travail des tuteurs et définissent l'accompagnement personnalisé de chaque entrant dans le métier dans son parcours.

L'inspecteur référent de parcours

L'inspecteur référent de parcours (2^{ème} D) participe à l'accueil des fonctionnaires stagiaires et des contractuels alternants lors de la semaine d'accueil au mois d'août il participe à l'élaboration et au suivi du programme de formation. Il coopère avec le chef de la DAFPEN ou avec le responsable de parcours à l'INSPE. Il nomme le tuteur métier en concertation avec le chef d'établissement. Il assure le relais avec toutes les personnes susceptibles d'intervenir dans l'un ou l'autre des aspects de l'année de formation.

L'inspecteur référent du parcours travaille au sein de l'équipe plurielle réunissant les enseignants et formateurs de l'INSPE et les personnels du rectorat. Il est expert de la discipline et de ses orientations pédagogiques et éducatives. Il participe aux réunions organisées par le responsable de parcours afin de mettre en œuvre le programme de formation et le faire évoluer.

L'équipe de circonscription du premier degré

L'inspecteur de l'éducation nationale est responsable des conditions dans lesquelles le stagiaire ou le contractuel du 1^{er} degré effectue son parcours de formation professionnelle dans la circonscription. En lien avec les tuteurs, il est chargé de l'évaluation de ce parcours. L'équipe de circonscription peut apporter un soutien à l'entrant dans le métier à sa demande ou pour répondre aux difficultés professionnelles constatées. Cette mission fait partie intégrante du service des conseillers pédagogiques de circonscription.

Les PFA (professeur formateur académique dans le 2nd degré)

En relation régulière avec l'inspecteur de la discipline et le responsable de parcours MEEF, ces enseignants sont chargés :

- 】 de l'animation du réseau des tuteurs ;
- 】 d'une partie des enseignements de master, en Co animation ou en responsabilité, mais toujours en concertation avec les enseignants de l'INSPE et les inspecteurs référents de parcours
- 】 des visites formatives ou conseil, en relation avec les formateurs de l'INSPE ou de la DAFPEN, les professeurs à temps partagé et les chargés de mission ;
- 】 de la mise en œuvre éventuelle des dispositifs d'accompagnement particuliers proposés aux fonctionnaires stagiaires.

7. Principes opératoires

L'élève au cœur des apprentissages

L'élève est au cœur de la réflexion et de l'acte pédagogique du professeur qui le considère comme une personne capable d'apprendre, de progresser, de réussir (principe d'éducabilité), et qui l'invite à devenir progressivement acteur de son propre apprentissage, dans une dynamique de projet et en interaction sociale avec ses pairs. Cet apprentissage s'appuie sur toutes les dimensions de l'élève et valorise toutes ses compétences afin de viser les progrès de tous et de chacun d'eux (principe d'inclusion).

Ces réflexions garantissent la « prise en main » de la classe ou du groupe d'élèves, bien mieux qu'un excès de rigueur disciplinaire, parfois coercitif et dont les limites sont vite trouvées ; elles donnent le sens de l'évolution des pratiques d'accompagnement des élèves dans un contexte de vie scolaire serein et favorable aux apprentissages :

- 】 la mise en activité des élèves et l'exploitation des interactions sociales entre pairs
- 】 un enseignement explicite
- 】 la recherche de pratiques différenciées et de personnalisation
- 】 un enseignement et des évaluations pour l'appropriation des compétences du socle commun
- 】 des pratiques influant sur le climat scolaire

Conseils pour faciliter la « prise en main » de la classe / des groupes d'élèves

Le fonctionnaire stagiaire est accompagné pour la prise en charge de ses élèves. L'un des acteurs de cet accompagnement est le tuteur métier ; de par sa proximité et sa connaissance du lieu d'exercice, il constitue une ressource essentielle pour le fonctionnaire stagiaire dans la « prise en main » de la classe ou du groupe d'élèves. Les autres collègues de l'école ou de l'établissement, le chef d'établissement, le tuteur universitaire et les formateurs, sont également des sources d'accompagnement à la prise en main de la classe ou du groupe d'élèves. Le conseil de ces acteurs est à rapprocher des informations et actualités en ligne sur les sites institutionnels (par exemple <http://www.education.gouv.fr/cid129644/4-prioritespour-renforcer-la-maitrise-des-fondamentaux.html>)

Quelques conseils opératoires sont généralement de mise, en cohérence ou en complément de ceux du tuteur terrain **et de l'équipe d'accompagnement à l'entrée dans le métier** :

- ▶ s'informer en priorité du règlement intérieur de l'école et/ou de l'établissement et s'y conformer ;
- ▶ se comporter de manière exemplaire (comportement, tenue vestimentaire, expression, propos ...);
- ▶ installer progressivement les règles de fonctionnement de la classe précises, simples, applicables et légitimes ;
- ▶ veiller à la sécurité des élèves dans la classe et dans le champ d'intervention du professeur ou du CPE ; signaler tout retard ou absence selon la procédure décrite dans le règlement intérieur ;
- ▶ s'exprimer de manière claire et explicite en veillant à se faire comprendre de chaque élève ;
- ▶ faire preuve d'écoute, de bienveillance et d'exigence, éviter de mettre les élèves en situation d'insécurité devant les apprentissages et veiller à maintenir l'équité scolaire ;
- ▶ tenir à jour le cahier de textes **ou tout document permettant** de faciliter le lien avec la famille et la continuité des apprentissages en cas d'absence ;
- ▶ rechercher la mise en activité des élèves, la diversité des pratiques pédagogiques, et la différenciation ;
- ▶ veiller à ce que l'évaluation soit comprise comme l'un des leviers de l'apprentissage et s'y référer pour reconsidérer les pratiques pédagogiques

8. Informations administratives

Journées d'accueil

Un accueil académique institutionnel est organisé le mercredi 25 août 2021 pendant la semaine réservée à tous les fonctionnaires stagiaires affectés d'ans l'académie de Montpellier : lauréats des concours dans le 1^{er} degré ou dans le 2nd degré, concours externes, internes et 3^{ème} concours réalisant un service à mi-temps ou à plein temps, nouveaux lauréats ou stagiaire en renouvellement , ainsi qu'à tous les étudiants de M2 MEEF bénéficiant d'un contrat en alternance.

Cet accueil sera consacré à la présentation de l'académie, son fonctionnement et l'organisation de la formation des entrants dans le métier avec l'INSPE ou la DAFPEN. Mme la rectrice y présentera le sens de la formation, les attendus de l'employeur et le contexte académique. M. le directeur de l'INSPE Mme la secrétaire générale, Mme et M. les directeurs académiques, M. le doyen des inspecteurs et les services académiques préciseront les modalités de la formation, à l'INSPE, en EPLE, le bilan des titularisations 2021 et les principes de l'alternance intégrative. Cette semaine marque également le début de la formation universitaire, en particulier pour les UE de tronc commun et les UE de didactique. L'organisation de la semaine d'accueil est décrite sur le site de l'INSPE :

<https://inspe-academiedemontpellier.fr/>

Première paye (fin septembre)

Cette partie s'adresse aux fonctionnaires stagiaires ; pour les contractuels, les informations sont contenues dans le contrat

Pour obtenir votre première paye fin septembre, vous devez transmettre au rectorat les pièces nécessaires à votre prise en charge financière par mail en priorité : stagiaires2021@ac-montpellier.fr (Avec mention de votre nom, prénom, concours et discipline de recrutement)

Les PJ sont les suivantes :

- 】 copie de la carte Vitale
- 】 notice individuelle, disponible sur la page d'accueil des stagiaires (penser à mentionner votre établissement d'affectation sur ce document)
- 】 copie de la carte d'identité
- 】 RIB original
- 】 Les professeurs et CPE stagiaires devront également signer, dès leur prise de fonctions, un procès-verbal d'installation au secrétariat de leur établissement. Cette pièce, nécessaire pour la prise en charge de la rémunération, sera transmise par l'établissement à la DPE.

Le paiement du salaire est subordonné à la signature du procès-verbal d'installation dans l'établissement où s'effectue le stage en responsabilité. Il doit être daté du 1^{er} septembre, date «d'effet financier» de la rentrée.

Dans l'attente de leur reclassement, pas de perte de salaire pour les stagiaires qui étaient auparavant agents titulaires ou non titulaires de l'Etat. Ils doivent demander, à la DPE, à conserver le traitement indiciaire correspondant à leur situation avant l'entrée en stage. Un professeur des écoles devenu certifié stagiaire aura son indice de rémunération de PE maintenu.

L'affiliation à la sécurité sociale

La caisse de sécurité sociale pour le personnel de l'éducation nationale est gérée par la MGEN, vous devez vous affilier auprès du centre MGEN de votre département d'exercice.

Attention cette affiliation n'est pas automatique. Contactez votre conseiller MGEN par téléphone ou en présentiel dans votre section départementale.

Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant le 3676 (Dites « RDV Rentrée ») ou en remplissant le formulaire de contact pour qu'un conseiller vous rappelle.

Lien formulaire: <https://www.mgen.fr/affiliation/>

La visite médicale

Il est obligatoire de vérifier l'aptitude physique de chaque fonctionnaire stagiaire (titre II du décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié). Ainsi, il convient de prendre rendez-vous le plus tôt possible avec un médecin agréé, muni du certificat médical d'aptitude et du formulaire de remboursement d'honoraires. À l'issue de cette visite, vous devrez envoyer votre certificat médical d'aptitude complété par courriel à : stagiaires2021@ac-montpellier.fr

Le médecin généraliste agréé devra retourner, dès que possible et uniquement par voie postale, le formulaire de remboursement d'honoraires à l'adresse ci-dessus.

Il convient de télécharger le certificat médical d'aptitude et le formulaire de remboursement d'honoraires ainsi que consulter la liste des médecins agréés, sur la page du site académique dédiée aux nouveaux enseignants stagiaires, accessible depuis le site de l'académie de Montpellier :

<https://www.ac-montpellier.fr> > Personnels > Professeurs et CPE stagiaires > Partie « Affectations stagiaires second degré » (<https://www.ac-montpellier.fr/cid131414/stagiaires-2020.html>).

Tout stagiaire qui ne se rendrait pas aux convocations à caractère médical qui lui seront adressées se placerait de lui-même en position irrégulière.

Je rappelle que le certificat d'aptitude est un prérequis pour la titularisation. Sans cette pièce, le stagiaire ne pourra pas être nommé et titularisé.

Pour les candidats handicapés bénéficiaires de l'obligation d'emploi et qui ont obtenu une priorité d'affectation, la vérification de l'aptitude physique et de la compatibilité du handicap avec les futures fonctions est également effectuée au plus tard le 31 août 2021, par un médecin agréé.

La demande de classement

Pour les agrégés stagiaires, pour la prise en compte de vos services antérieurs, vous devez retourner un dossier avec les pièces demandées : (Retrouvez les informations à l'adresse <https://www.ac-montpellier.fr/cid131414/stagiaires-2020.html>)

- 1) au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ;
- 2) Pour les stagiaires des autres corps à votre DPE gestionnaire.

Les opérations de classement se dérouleront entre octobre et janvier.

Les professeurs certifiés stagiaires recrutés par concours sont classés à la date de leur nomination en qualité de stagiaire.

Titularisation

Pour être titularisé, vous serez évalué par les corps d'inspection, l'INSPE et votre chef d'établissement (2ème Degré). Pour toute question concernant votre évaluation, adressez-vous à votre service de gestion.

Arrivée dans l'académie de Montpellier

Contactez votre chef d'établissement dès que vous connaissez votre établissement d'exercice.

Il vous indiquera notamment la date et l'organisation de la journée de pré-rentree. Lors de cette journée, vous recevrez toutes les informations utiles (emploi du temps, photocopies, possibilités de restauration, etc.). Vous devrez également signer votre procès-verbal d'installation.

Contacts utiles

Votre chef d'établissement est votre premier interlocuteur.

Il vous orientera parfois vers d'autres interlocuteurs, comme la division des personnels enseignants du rectorat pour la gestion de votre carrière et votre traitement.

Annuaire de la DPE

Voir page 56

Formation

Des animations sont organisées par les inspecteurs et des stages sont publiés au plan académique de formation

- › Vous êtes professeur néo-titulaire
- › Vous êtes professeur contractuel

Tout au long de votre carrière, vous pourrez bénéficier d'actions de formation continue.

Logement

• Logement d'urgence

Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide sous forme de chèquiers-services. Contactez le service social des personnels de votre DSDEN ;

• Logement définitif

Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions :

- › d'un logement sur le contingent préfectoral ;
- › de la bourse au logement du Comité interministériel d'action sociale.

Contactez la cellule logement de votre DSDEN :

Garantie des risques locatifs

La garantie des risques locatifs (GRL) prend en charge l'indemnisation du propriétaire en cas de non paiement de votre loyer.

Rendez-vous sur www.grlgestion.fr

Handicap

Après avoir obtenu la reconnaissance de la qualité de travailleur handicap (RQTH) auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) située dans le département de votre domicile, la correspondante handicap académique est à votre écoute afin de faciliter votre recherche d'informations, de vous conseiller et de vous accompagner dans vos démarches liées à votre carrière ou à la compensation du handicap. Vous trouverez ses coordonnées et des informations sur la page «[Handicap tous concernés](#)».

Action sociale

Difficultés professionnelles, personnelles, administratives et financières

Les assistants sociaux sont spécialistes des relations humaines et tenus au secret professionnel. Ils interviennent à votre demande pour vous écouter, vous informer et vous orienter. Contactez le service social de votre DSDEN

Votre messagerie professionnelle

À compter du 1er septembre, les fonctionnaire stagiaires disposeront d'une adresse de messagerie électronique professionnelle : prenom.nom@ac-montpellier.fr

Pour se connecter, il faut :

- 】 un identifiant composé de l'initiale du prénom immédiatement suivie du nom ;
- 】 un mot de passe : le premier mot de passe est le NUMEN. Il est vivement conseillé de le modifier à la première connexion.

Cette messagerie est le moyen de communication privilégié de l'administration académique et nationale avec vous. Consultez-la !

un flyer est mis à votre disposition concernant l'ensemble des outils informatiques de l'académie de Montpellier.

I-prof

I-prof, accessible via les sites de l'académie, des DSDEN et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est un espace personnalisé qui vous propose différents services. Vous pouvez entre autres consulter et compléter votre dossier administratif, consulter les guides thématiques, dialoguer avec votre correspondant de gestion, accomplir certaines démarches en ligne, comme par exemple votre demande de mutation. Ce site étant sécurisé, vous devrez vous identifier pour vous connecter.

9. S'informer et communiquer dans l'académie de Montpellier

Le rectorat d'académie de Montpellier met à disposition des personnels de l'académie, un portail intranet regroupant les informations utiles sur le métier et la carrière : ACCOLAD
Accolad est accessible après authentification avec ses identifiants académiques (les mêmes que pour la messagerie professionnelle).

Dans l'attente de la mise à disposition des identifiants, les informations utiles peuvent être consultées sur le site internet académique en particulier sur la page dédiée à l'accueil des fonctionnaires stagiaires :

<https://www.ac-montpellier.fr/pid32659/personnels.html>

et en particulier l'espace spécifique aux fonctionnaires stagiaires (planning de la semaine de rentrée, livrets d'accueil, informations et documents utiles ...) :

<https://www.ac-montpellier.fr/cid131414/stagiaires-2020.html>

(attention à ce jour, l'adresse est <https://www.ac-montpellier.fr/cid131414/stagiaires-2019.html>)

C'est-à-dire le site de l'an dernier)

- 】 DSDEN de l'Aude : diper11@ac-montpellier.fr Tél : 04.68.11.5784
- 】 DSDEN du Gard : ce.ia30srh@ac-montpellier.fr Tél : 04.66.62.86.06
- 】 DSDEN de l'Hérault : ce.recspe34@ac-montpellier.fr Tél : 04.67.91.52.71
- 】 DSDEN de Lozère : ce.ia48drh@ac-montpellier.fr Tél : 04.66.49.51.13 /51.26
- 】 DSDEN des Pyrénées-Orientales : ce.dsden66srhe@ac-montpellier.fr Tél : 04 68 66 28 62

Le NUMEN nécessaire pour récupérer les identifiants académiques

Fonctionnaires stagiaires 2020-2021, si vous ne connaissez pas encore votre NUMEN, vous pouvez en demander la communication à votre service de gestion :

DSDEN du département d'affectation pour les professeurs des écoles

vosre NUMEN vous sera communiqué par votre chef d'établissement lors de la rentrée scolaire.

Avec le NUMEN : récupérer ses identifiants académiques

<https://aida.ac-montpellier.fr/>

- Sélectionnez « je ne connais pas mon nom d'utilisateur ou mon mot de passe »
- Saisissez votre NUMEN, votre date de naissance et le captcha dans le formulaire
- Définissez votre mot de passe

Si vous rencontrez des difficultés à ce stade de la procédure, vous pouvez contacter l'assistance académique via :

le portail d'assistance ASAP : <https://asap.ac-montpellier.fr> ou par téléphone : 04 67 91 46 56

ATTENTION : pour les stagiaires 1er degré, la récupération de l'identifiant académique et la personnalisation du mot de passe ne seront possibles qu'à compter du 1er septembre.

A quoi servent les identifiants académiques ?

Vos identifiants académiques vous permettent de vous authentifier de manière sécurisée pour accéder à :

- ▶ Votre messagerie professionnelle en @ac-montpellier.fr. Cette messagerie est accessible via le webmail (<https://webmail.ac-montpellier.fr>) ou sur votre client local après configuration (voir la page d'aide sur l'intranet).
- ▶ L'intranet académique collaboratif « ACCOLAD » : <https://accolad.ac-montpellier.fr/> Accolad est le vecteur privilégié de communication interne de l'académie de Montpellier auprès de l'ensemble de ses personnels. Outil de diffusion de l'information, de partage documentaire et de travail collaboratif, il permet notamment d'accéder aux documents officiels produits par l'académie (circulaires, guides, etc.).
- ▶ Vos applications métier et votre portail d'assistance». Vos applications sont pour la plupart accessibles via le portail ARENA, auquel vous vous connectez par l'onglet « Applications » présent sur la page d'accueil de l'intranet ; le portail d'assistance est accessible par un clic sur le logo ASAP.

Rubriques à consulter en priorité sur l'intranet :

Rubrique « Nouveaux personnels» : pour télécharger le livret d'accueil, retrouver les services en charge de votre dossier administratif et de votre carrière, vous informer sur les dispositifs d'accompagnement...

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ma-carriere/deroulement-et-evolutions-de-carriere/nouveaux-personnels>

Rubrique « Messagerie» : trouver de l'aide pour la configuration et informations sur l'utilisation de votre messagerie électronique professionnelle

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/infos-pratiques/messagerie-et-agenda/messagerie>

Rubriques « Cadre légal » et « Recommandations RSSI» : consulter la charte d'usage des systèmes d'information et les recommandations de sécurité

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/academie/numerique/cadre-legal/chartes-et-conventions>

Documents de référence :

- 】 Loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- 】 Décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics
- 】 BO 25 juillet 2013 Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
- 】 Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république
- 】 Décret n° 2013-768 du 23 août 2013 relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre de l'éducation nationale
- 】 Bulletin officiel n°17 du 27 avril 2016 - Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public
- 】 Loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires du 20 avril 2016
- 】 Bulletin officiel n°15 du 14 avril 2016 Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré rentrée 2016
- 】 Bulletin officiel n°17 du 23 avril 2015 - Socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- 】 projet de «loi pour une école de la confiance» (<http://www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl1481.asp>)
- 】 Bulletin officiel n°17 du 26 avril 2018 - Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré rentrée 2018
- 】 Circulaire n°2019-133 du 23-9-2019 - Schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale 2019-2022

10. Le temps en école ou établissement en lien avec la réforme de la formation initiale

Vadémecum de la réforme de la formation initiale des professeurs et des CPE : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157781/reforme-de-la-formation-initiale-des-professeurs-et-des-conseillers-principaux-d-education-en-inspe.html>

La rentrée scolaire 2021 voit la poursuite en M2, de la formation déjà engagée auprès des M1 lauréats des concours, mais aussi la mise en œuvre de nouvelles modalités dans la formation initiale des personnels enseignants et d'éducation. La réussite aux concours de recrutement succède désormais à la formation universitaire et les épreuves se situent dans le courant du dernier semestre du master. Néanmoins, les principes de l'alternance intégrative et d'entrée progressive dans le métier sont maintenus. Ainsi chaque étudiant doit bénéficier au cours de sa formation, d'un temps conséquent d'observation, de pratique accompagnée, voire d'exercice de la responsabilité en situation professionnelle.

- 】 Pour les fonctionnaires stagiaires, étudiants inscrits en M2 MEEF, lauréat d'un concours 2021 ou antérieur, ce temps est représenté par le service réalisé en école ou en établissement.
- 】 Les étudiants inscrits en M2 MEEF, non lauréat d'un concours, peuvent réaliser ce temps dans le cadre d'un contrat en alternance entre la formation universitaire et un service en école ou en établissement. Pour cela, ils doivent avoir répondu à l'appel à candidature (juin 2021) lancé par le rectorat de Montpellier. Si leur candidature a été retenue lors des entretiens avec l'inspection (juin / juillet 2021), ils ont été affectés dans une école ou un établissement où ils auront à réaliser un service correspondant à 1/3 de l'obligation réglementaire (soit 9 heures par semaine dans le 1er degré dont une heure consacrée à d'autres activités que l'enseignement et 6h dans le 2nd degré, sauf pour l'EPS et la documentation). Les contractuels alternant sont donc en responsabilité d'élèves, depuis la rentrée scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire ; ils bénéficieront d'une rémunération et d'une autorisation d'absence pour passer les concours.
- 】 A l'INSPE de Montpellier, les étudiants de M2 non lauréats d'un concours et n'ayant pas choisi de bénéficier d'un contrat alternant ou n'ayant pas été retenu lors des entretiens, réaliseront un stage en immersion et en pratique accompagnée (SIPA), dans la continuité du SOPA de M1. Une charte du SIPA est disponible sur le site de l'INSPE de Montpellier.

L'ensemble des informations relatives au nouveau statut de contractuel alternant et des nouvelles dispositions de la formation initiales des personnels enseignants et d'éducation est disponible dans le bulletin officiel n°14 du 8 avril 2021

Dans tous les cas, le temps d'observation, de pratique ou d'exercice professionnel est pris en compte dans l'une des unités d'enseignement du master MEEF.

Dans le 2nd degré, le service des contractuels alternants à 1/3 temps et le SIPA sont réalisés en établissement sur les mêmes créneaux hebdomadaires :

- 】 le lundi après-midi, le mardi matin et le vendredi matin pour l'ensemble des parcours sauf en EPS et pour les CPE.
- 】 en EPS, le service est réalisé le lundi après-midi et le mercredi matin
- 】 pour les CPE, le service est regroupé le lundi et le vendredi.

11. Les fonctionnaires stagiaires dans le 1^{er} degré

1. Affectation et Obligations Règlementaire des Service (ORS)

Les lauréats des différents concours de l'Éducation nationale de la session 2021 dans le 1^{er} degré ainsi que ceux d'une session antérieure ayant bénéficié d'un report de stage ou d'un renouvellement de stage, sont affectés dans un des cinq départements de l'académie pour y réaliser un stage de formation d'une année. Selon le concours obtenu et le parcours individuel, la formation s'accompagne d'un service en école (maternelle, élémentaire ou primaire) en pleine responsabilité (Bulletin officiel n°15 du 14 avril 2016). Ils sont à ce titre, professeurs fonctionnaires stagiaires (FStg).

L'obligation réglementaire de service (ORS) du stage en école correspond à un mi-temps

La formation des professeurs en stage à mi-temps comprend un mi-temps de formation universitaire et un mi-temps d'exercice du métier (il s'agit donc d'un temps complet de formation) ; ils réaliseront un stage à mi-temps dans une école où un support leur a été réservé en relation avec les nécessités du service public.

Les supports sur lesquels sont affectés les professeurs stagiaires de l'académie de Montpellier bénéficiant d'un service en école à mi-temps, ont été communiqués aux intéressés par les DSDEN entre la publication des résultats des concours et la semaine d'accueil des FStg. Autant que possible, ces supports sont géographiquement proches des lieux de formation universitaire.

2. Principes généraux de la formation

- L'alternance intégrative

La formation est réalisée selon un principe « d'alternance intégrative », c'est-à-dire alternant exercice du métier en école et formation universitaire, au cours de temps d'enseignement mettant en relation ces deux aspects de la formation. De ce fait et en cohérence avec leur rémunération, les fonctionnaires stagiaires ont « une obligation d'assiduité et d'engagement dans leur formation. Toute absence doit être justifiée. A défaut, les DSDEN peuvent mettre en place une procédure de retenue sur salaire assortie d'une décote de l'ancienneté de service au prorata de la durée de l'absence » (cadre de fonctionnement des formations de l'INSPE de Montpellier).

Différents services et acteurs de la formation interviennent de manière coordonnée pour veiller à la bonne mise en œuvre de l'alternance intégrative :

- 】 les responsables universitaires de parcours de Master des métiers de l'Education de l'Enseignement et de la Formation (master MEEF) ;
 - 】 les responsables d'unités d'enseignement (UE) universitaires et formateurs ;
 - 】 les inspectrices et les inspecteurs des circonscriptions dans lesquelles les professeurs stagiaires effectuent leur stage en responsabilité.
- **L'inscription à l'université :**

Dans l'académie de Montpellier, c'est l'INSPE (Institut National Supérieure du Professorat et de l'Education) de Montpellier qui prend en charge la formation des enseignants du 1er degré en stage à mi-temps dans une école (consultez le site de l'INSPE de Montpellier).

- **Tous les professeurs en stage à mi-temps doivent s'inscrire à l'INSPE, soit en M2 MEEF, soit en DU.**
- 】 ceux d'entre eux ayant validé leur M1 mais non titulaires d'un master ou dispensé du diplôme doivent s'inscrire à l'INSPE afin de préparer et valider leur M2 et acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier ;
- 】 ceux d'entre eux titulaires d'un master ou qui sont dispensés de diplôme, doivent être inscrits à l'INSPE afin de pouvoir bénéficier de la formation en alternance.

Cette inscription doit être réalisée le plus tôt possible, avant la rentrée scolaire, dans le courant de la semaine d'accueil des FStg, afin que chaque professeur stagiaire puisse transmettre un certificat d'inscription INSPE aux services du rectorat dans les premiers jours de septembre.

L'objectif de l'année de stage est donc double et cohérent : compléter la formation universitaire au niveau Master et favoriser l'entrée dans le métier ; c'est-à-dire acquérir les gestes professionnels premiers et la compétence d'analyse réflexive de ses pratiques pour les faire évoluer en tenant compte de sa propre expérience et des données de la recherche.

- **Le temps hebdomadaire**

Afin de permettre l'alternance intégrative et la mise en œuvre de la formation transversale, une répartition du temps hebdomadaire a été convenue et doit être respectée au sein de l'INSPE et des écoles entre la formation universitaire et l'exercice du métier. Il est rappelé néanmoins que les différents aspects de la fonction d'enseignant en école font partie de la formation : celle intègre la contribution des FStg aux conseils de maîtres, de cycles ou d'école.

Le service du fonctionnaire stagiaire ainsi que le ou les niveaux de classes, sont définis par la directrice ou le directeur d'école (chaque FStg peut utilement contacter son école d'affectation, dès le 24 août, au cours de la semaine précédant la rentrée scolaire pour communication du niveau de classes attribué).

- **Formation disciplinaire et formation transversale**

Les métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation sont cadrés par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-juillet-2013). Pour cela, le stage de formation réserve des temps de formation disciplinaire (didactique des disciplines, connaissances fondamentales, approfondissement notionnel ...) et des temps de pédagogie générale.

3. Accompagnement et formation

- **Accueil et début de la formation**

L'année de formation débute par un temps d'accueil, du lundi 25 au vendredi 27 août 2021 avant-veille de la pré-rentrée dans les établissements. Mme la rectrice y présente le sens de la formation, les attendus de l'employeur et le contexte académique. M. le directeur de l'INSPE, Mme la secrétaire générale, Madame et Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale et leurs équipes précisent les modalités de la formation, à l'INSPE, en école, le bilan des titularisations 2019 et les principes de l'alternance intégrative. Cette semaine marque également le début de la formation universitaire.

- **Accompagnement par les tuteurs**

Un tutorat mixte est assuré auprès de chaque FStg en stage à mi-temps, par un tuteur universitaire et un tuteur académique (ou tuteur terrain).

Le tuteur académique est généralement un professeur des écoles chargé d'une mission de formation (CMF). Il facilite l'installation du professeur stagiaire au sein de l'équipe éducative

et le suit dans son appropriation du métier tout au long de l'année de stage. Pour cela, des visites fréquentes et réciproques sont convenues, aussi bien en présence d'élèves qu'au cours de temps de préparation ou analyse de séance.

Le tuteur universitaire est plus particulièrement chargé de la mise en relation entre l'expérience du terrain et les apprentissages universitaires. Tuteurs terrain et tuteurs métiers sont en relation pour accompagner le FStg.

Par ailleurs, le FStg bénéficie de visites formatives par un formateur de l'INSPE et/ou un conseiller pédagogique de circonscription (CPC). Celles-ci font partie de l'accompagnement de l'unité d'enseignement associée au stage en responsabilité.

4. Contenu de la formation

La formation universitaire à l'INSPE est organisée en parcours conduisant à valider les unités d'enseignement (UE) du master MEEF suivant la maquette de formation.

Le stage en école représente la moitié du temps de travail du professeur stagiaire ; l'exercice de la responsabilité par la préparation, la mise en œuvre de séances de classe et le suivi des élèves, constitue la cible privilégiée de l'année de stage. L'école est également un lieu d'apprentissage et de vie pour les élèves et l'équipe éducative. Diverses situations d'enseignement et d'éducation, diverses instances y sont organisées dans le cadre du projet d'école. Les professeurs stagiaires ont à s'intégrer dans cette dynamique, l'école est à ce titre un « établissement formateur », un terrain de formation pour les professeurs stagiaires ; ces derniers trouveront dans les enseignements de didactique, le tronc commun et auprès des acteurs de l'école et de la circonscription d'exercice l'appui nécessaire à une entrée réussie dans le métier.

Lien avec la recherche : l'année de stage constitue un moment privilégié pour installer un lien fort entre la pratique professionnelle et la recherche. Tant pour en exploiter les apports que pour en comprendre la démarche, la formation des FStg comporte une unité d'enseignement dédiée. Le travail conduira le FStg, selon son expérience, à un « mémoire de master », un « travail scientifique réflexif » (TSR), ou un « travail scientifique collaboratif ». Ces travaux sont pleinement intégrés dans la formation et doivent avoir un contenu scientifique en lien avec les pratiques professionnelles et la Recherche. Ils prennent appui sur le stage en alternance et sur d'autres domaines de l'expérience du FStg. Pour conduire ce travail, l'étudiant bénéficie de l'encadrement scientifique d'un enseignant-chercheur ou chercheur. Plusieurs textes encadrent le contenu et les modalités (<https://inspe-academiedemontpellier.fr/textes-de-references/textes-specifiques-a-l-espe-1r>)

Les parcours adaptés : la réussite à l'un des concours de l'Education nationale est le résultat de cursus qui peuvent être divers : certains lauréats possèdent un master, d'autres pas, le master peut attester d'une formation aux métiers de l'enseignement, ou pas, dans ce dernier cas, il peut alors garantir d'autres compétences (comme celles liées à la Recherche). Le stage de formation tient compte de cette diversité par la définition de parcours adaptés individuels. C'est la raison pour laquelle une fiche de positionnement est demandée. Le programme du parcours personnalisé étant proposé par l'INSPE et validé par le recteur, le professeur stagiaire bénéficiera d'une formation adaptée dont les résultats seront évalués en fin de stage en vue de sa titularisation et d'éventuelles équivalences de diplôme. La commission académique des parcours adaptés cadre les situations pour lesquelles un parcours adapté doit être mis en place et définit le contenu de ce parcours adapté.

5. Master et titularisation

Les acquis de la formation dispensée au cours de l'année de stage font l'objet d'une évaluation qui doit conduire à l'attribution du master MEEF, ou la validation du parcours adapté par l'INSPE ou la reconnaissance des acquis professionnels pour la titularisation, par un jury académique. L'attribution du master est prononcée par le jury de Master MEEF sur la base des sessions d'évaluation des UE du 3ème et 4ème semestre de M2. Y sont appréciés, l'assiduité, l'engagement dans la formation, les compétences professionnelles évaluées lors d'une visite évaluative et le mémoire ou le TSR. Les parcours adaptés sont validés par l'attribution d'un DU par l'INSPE selon des modalités de contrôle de connaissances et le calendrier précisés par l'INSPE. Les acquis professionnels sont évalués sur la base de deux avis, celui de l'inspectrice ou de l'inspecteur de la circonscription d'exercice du professeur stagiaire et celui du directeur de l'INSPE. L'évaluation est fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Le jury académique se réunit en fin d'année scolaire (au mois de juin), il examine la situation de chaque stagiaire au regard des deux avis et identifie les situations qui nécessitent un entretien individuel avec le stagiaire (début du mois de juillet). Après les entretiens individuels, le jury académique transmet ses propositions à la rectrice qui prononce la titularisation, le renouvellement de stage, le licenciement ou la réintégration dans le corps d'origine.

Par ailleurs, rappelons que tous les professeurs stagiaires participent aux mouvements départementaux en milieu d'année scolaire ; les stagiaires en renouvellement réaliseront un nouveau stage dans le même département.

12. Les fonctionnaires stagiaires à mi-temps dans le 2nd degré, enseignants et CPE

1. Affectation et Obligations Réglementaire des Service (ORS)

Les lauréats des différents concours de l'Education nationale de la session 2020 dans le 2nd degré ainsi que ceux d'une session antérieure ayant bénéficié d'un report de stage ou d'un renouvellement de stage, ont été affectés en académie par la Direction Générale des Ressources Humaines du ministère de l'Education nationale pour y réaliser un stage de formation d'une année. Selon le concours obtenu et le parcours individuel, la formation s'accompagne d'un service en EPLE en pleine responsabilité, à mi-temps ou à plein temps (Bulletin officiel n°15 du 14 avril 2016). Ils sont à ce titre, professeurs fonctionnaires stagiaires (FStg).

L'obligation réglementaire de service (ORS) du stage en EPLE correspond à un mi-temps dès que le professeur stagiaire ne peut justifier d'une expérience professionnelle de 18 mois dans sa discipline de recrutement, au cours des trois années précédant la réussite au concours, ou bien, n'est pas titulaire d'un master et n'en est pas dispensé.

La formation des professeurs en stage à mi-temps comprend un mi-temps de formation universitaire et un mi-temps d'exercice du métier (il s'agit donc d'un temps complet de formation) ; ils réaliseront un stage à mi-temps dans un EPLE où un support leur a été réservé en relation avec les nécessités du service public ; selon le concours, la discipline ou la spécialité, l'ORS hebdomadaire du stage s'élève à :

- 】 8h, 9h ou 10h pour les certifiés et les PLP (8 à 9 heures d'enseignement en EPS + 3 heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire) ;
- 】 7h, 8h, ou 9h pour les agrégés (7 à 8 heures d'enseignement en EPS + 3 heures indivisibles d'AS durant la moitié de l'année scolaire) ;
- 】 18h pour les documentalistes et les CPE.

Les supports sur lesquels sont affectés les professeurs stagiaires et les contractuels alternants de l'académie de Montpellier, ont été communiqués aux intéressés par le rectorat après la publication des résultats du concours ou après l'entretien avec les inspecteurs. Ces supports ont été choisis parmi les postes réservés pour les stagiaires, pour les contractuels ou bien libres après le mouvement académique. Autant que possible, ces supports sont géographiquement proches des lieux de formation universitaire et prennent en compte les vœux et le barème de chacun.

2. Principes généraux de la formation

• L'alternance intégrative

La formation est réalisée selon un principe « d'alternance intégrative », c'est-à-dire alternant exercice du métier en EPLE et formation universitaire, au cours de temps d'enseignement mettant en relation ces deux aspects de la formation. De ce fait et en cohérence avec leur rémunération, les fonctionnaires stagiaires et les contractuels ont « une obligation d'assiduité et d'engagement dans leur formation. Toute absence doit être justifiée. A défaut, le rectorat peut mettre en place une procédure de retenue sur salaire assortie d'une décote de l'ancienneté de service au prorata de la durée de l'absence » (cadre de fonctionnement des formations de l'INSPE de Montpellier).

Différents services et acteurs de la formation interviennent de manière coordonnée pour veiller à la bonne mise en œuvre de l'alternance intégrative :

- 】 les responsables universitaires de parcours de Master des métiers de l'Éducation de l'Enseignement et de la Formation (master MEEF) et les inspecteurs référents de spécialité ou de discipline ;
- 】 les responsables d'unités d'enseignement (UE) universitaires et formateurs (professeurs du 2nd degré et professeurs formateurs académiques : PFA) ;
- 】 chefs d'établissement, corps d'inspection et bureau des stages de l'INSPE

• L'inscription à l'université :

Dans l'académie de Montpellier, c'est l'INSPE (Institut National Supérieure du Professorat et de l'Éducation) de Montpellier qui prend en charge la formation des CPE et des enseignants du 2nd degré en stage à mi-temps ou à 1/3 temps dans un EPLE (consultez le site de l'INSPE de Montpellier).

- **Tous les professeurs en stage à mi-temps ou à 1/3 temps doivent s'inscrire à l'INSPE, soit en M2 MEEF, soit en DU.**
- 】 ceux d'entre eux ayant validé leur M1 mais non titulaires d'un master ou dispensé du diplôme doivent s'inscrire à l'INSPE afin de préparer et valider leur M2 et acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier ;
- 】 ceux d'entre eux titulaires d'un master ou qui sont dispensés de diplôme, doivent être inscrits à l'INSPE afin de pouvoir bénéficier de la formation en alternance.

Cette inscription doit être réalisée le plus tôt possible, avant la rentrée scolaire, dans le courant de la semaine d'accueil des FStg ou bien juste après, selon les dates de rentrée des UFR, afin que

chaque professeur stagiaire ou contractuel puisse transmettre un certificat d'inscription INSPE aux services du rectorat dans les premiers jours de septembre.

L'objectif de l'année de formation est donc double et cohérent : compléter la formation universitaire au niveau Master et favoriser l'entrée dans le métier ; c'est-à-dire acquérir les gestes professionnels premiers et la compétence d'analyse réflexive de ses pratiques pour les faire évoluer en tenant compte de sa propre expérience et des données de la recherche.

- **Le temps hebdomadaire**

Afin de permettre l'alternance intégrative et la mise en œuvre de la formation transversale, une répartition du temps hebdomadaire a été convenue et doit être respectée au sein de l'INSPE et des EPLE entre la formation universitaire et l'exercice du métier. Il est rappelé néanmoins que les différents aspects de la fonction d'enseignant en EPLE font partie de la formation : la contribution des FStg ou des contractuels aux conseils de classe ou aux réunions parents-professeurs par exemple, il revient au FStg, au responsable d'UE et au chef d'établissement de convenir des dispositions permettant une articulation harmonieuse entre ces différents temps de formation.

Pour l'ensemble des disciplines et spécialités sauf l'EPS :

Lundi, mardi matin et vendredi en EPLE
Mardi après-midi, mercredi et jeudi à l'INSPE

Pour l'EPS,

Lundi, mercredi matin et vendredi matin en EPLE
mardi, jeudi et vendredi après-midi à l'INSPE

Le service du fonctionnaire stagiaire ou du contractuel ainsi que les niveaux de classes, sont définis par le chef d'établissement (Chacun peut utilement contacter son établissement dès le 25 août, au cours de la semaine précédant la rentrée scolaire pour communication des niveaux de classes attribués dans la cas ou ceux-ci n'auraient pas été renseignés dans l'application rectorale).

- **Formation disciplinaire et formation transversale**

Les métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation sont cadrés par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-juillet-2013). Pour cela, le stage de formation réserve des temps de formation disciplinaire (didactique de la discipline, connaissances fondamentales, approfondissement notionnel ...) et des temps d'apprentissage pédagogique communs à toutes les disciplines ou les spécialités (tronc commun). Les premiers regroupent les professeurs stagiaires et contractuels à l'INSPE par disciplines ou spécialité ; les seconds permettent aux stagiaires de disciplines ou de spécialités voir de degrés différents de se rencontrer et de travailler les aspects communs ou complémentaires de leurs métiers.

3. Accompagnement et formation

- **Accueil et début de la formation**

L'année de formation débute par un temps d'accueil, du mercredi 25 août au mardi 31 août 2021, veille de la pré-entrée dans les établissements. Mme la rectrice y présente le sens de la formation, les attendus de l'employeur et le contexte académique. M. le directeur de l'INSPE Mme la secrétaire générale, M. le doyen des inspecteurs et les services académiques précisent les modalités de la formation, à l'INSPE, en EPLE, le bilan des titularisation 2021 et les principes de l'alternance intégrative. Cette semaine marque également le début de la formation universitaire, en particulier pour les UE de tronc commun et les UE de didactique selon l'organisation suivante :

(Attention le calendrier ci après doit être confirmé)

Les stagiaires et les contractuels alternants bénéficient de l'accompagnement d'un tuteur qui organise des visites fréquentes et réciproques, aussi bien en présence d'élèves qu'au cours de temps de préparation et d'analyse de séance

Par ailleurs, le FStg bénéficie de visites formatives par un formateur de l'INSPE ou bien un professeur formateur académique. Celles-ci font partie de l'accompagnement de l'unité d'enseignement associée au stage en responsabilité.

4. Contenu de la formation

La formation universitaire à l'INSPE est organisée en parcours caractérisés par une discipline ou un champ disciplinaire. Chacun d'eux conduit à valider les unités d'enseignement (UE) du master MEEF suivant une maquette de formation commune à l'ensemble des parcours mais permettant la mise en œuvre des spécificités disciplinaires. Les maquettes de formation sont consultables sur <https://inspe-academiedemontpellier.fr/formation-initiale/master-meef/master-2nd-degre/descriptifs-des-parcours-master-meef-2nd-degre>

Le temps consacré au service en établissement représente une part importante du travail du stagiaire ou du contractuel alternant ; l'exercice de la responsabilité par la préparation, la mise en œuvre de séances de classe et le suivi des élèves, constitue la cible privilégiée de l'année de stage. L'EPL est également un lieu d'apprentissage et de vie pour les élèves et l'équipe éducative. Diverses situations d'enseignement et d'éducation, diverses instances y sont organisées dans le cadre du projet d'établissement ; l'ensemble des personnels de l'EPL est invité à coopérer de manière à mettre en œuvre ou évaluer les pratiques pédagogiques et éducatives favorables aux apprentissages. Entrants dans le métier ont à s'intégrer dans cette dynamique, l'établissement est à ce titre un « établissement formateur », un terrain de formation pour les professeurs stagiaires et les étudiants ; ces derniers trouveront dans les enseignements de didactique, le tronc commun et auprès des acteurs de l'établissement formateur l'appui nécessaire à une entrée réussie dans le métier.

Le tronc commun est une unité d'enseignement particulière dans le sens où les enseignements sont dispensés dans des EPL proches du lieu d'exercice, choisis pour leur offre de formation (lycée des métiers par exemple) ou le public accueilli (REP ou REP+ par exemple). L'intérêt de cette UE est donc double : s'approprier les gestes professionnels et l'éthique du métier suivant le programme de l'UE, mais aussi observer les caractéristiques de l'établissement d'accueil et la pédagogie qui y est mise en œuvre. Pour cela, formateurs de l'UE tronc commun et acteurs de l'EPL interviennent conjointement auprès du groupe de FStg, de contractuels alternants mais aussi des étudiants en SIPA.

Lien avec la Recherche : l'année de stage constitue un moment privilégié pour installer un lien fort entre la pratique professionnelle et la recherche. Tant pour en exploiter les apports que pour en comprendre la démarche, la formation comporte une unité d'enseignement dédiée. Le travail conduira l'entrant dans le métier selon son expérience, à un « mémoire de master », un « travail scientifique réflexif » (TSR), ou un « travail scientifique collaboratif ». Ces travaux sont pleinement intégrés dans la formation et doivent avoir un contenu scientifique en lien avec les pratiques professionnelles et la Recherche. Ils prennent appui sur le stage en alternance et sur d'autres domaines de l'expérience du FStg ou du contractuel. Pour conduire ce travail, l'étudiant bénéficie de l'encadrement scientifique d'un enseignant-chercheur ou chercheur. Plusieurs textes encadrent le contenu et les modalités (<https://inspe-academiedemontpellier.fr/textes-de-references/textes-specifiques-a-l-espe-lr>)

Les parcours adaptés : la réussite à l'un des concours de l'Éducation nationale est le résultat de cursus qui peuvent être divers : certains lauréats possèdent un master, d'autres pas, le master peut attester d'une formation aux métiers de l'enseignement, ou pas, dans ce dernier cas, il peut alors garantir d'autres compétences (comme celles liées à la Recherche). Le stage de formation tient compte de cette diversité par la définition de parcours adaptés individuels. C'est la raison pour laquelle une fiche de positionnement est demandée (à remettre en dernière échéance lors de la semaine d'accueil). Le programme du parcours personnalisé étant proposé par l'ESPE et validé par le recteur, le professeur stagiaire bénéficiera d'une formation adaptée dont les résultats seront évalués en fin de stage en vue de sa titularisation et d'éventuelles équivalences de diplôme. La commission académique des parcours adaptés cadre les situations pour lesquelles un parcours adapté doit être mis en place et définit le contenu de ce parcours adapté.

5. Master et titularisation

Les acquis de la formation dispensée au cours de l'année de stage ou du contrat alternant font l'objet d'une évaluation qui doit conduire à l'attribution du master MEEF, ou la validation du parcours adapté par l'ESPE ou la reconnaissance des acquis professionnels pour la titularisation, par un jury académique. L'attribution du master est prononcée par le jury de Master MEEF sur la base des sessions d'évaluation des UE du 3^{ème} et 4^{ème} semestre de M2. Y sont appréciés, l'assiduité, l'engagement dans la formation, les compétences professionnelles évaluées lors d'une visite évaluative et le mémoire ou le TSR. Les parcours adaptés sont validés par l'attribution d'un DU par l'INSPE selon des modalités de contrôle de connaissances et le calendrier précisés par l'INSPE. Les acquis professionnels sont évalués

sur la base de trois avis, celui du chef d'établissement d'exercice, celui de l'inspecteur de la discipline ou de la spécialité et celui du directeur de l'INSPE. L'évaluation est fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Le jury académique se réunit en fin d'année scolaire (au mois de juin), il examine la situation de chaque stagiaire au regard des trois avis et identifie les situations qui nécessitent un entretien individuel avec le stagiaire (début du mois de juillet). Après les entretiens individuels, le jury académique transmet ses propositions à la rectrice qui prononce la titularisation, le renouvellement de stage, le licenciement ou la réintégration dans le corps d'origine (selon les termes de l'arrêté du 22 août 2014 fixant « les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires »).

Par ailleurs, rappelons que tous les professeurs stagiaires participent au mouvement national en milieu d'année scolaire ; seuls ceux qui sont titularisés après le jury académique seront affectés dans l'académie obtenue au mouvement ; les stagiaires en renouvellement réaliseront un nouveau stage dans la même académie.

Le travail des contractuels alternants n'est pas apprécié par le jury académique, mais par l'équipe des formateurs de l'INSPE. Cette évaluation intervient pour l'attribution du master.

Profil du professeur fonctionnaire stagiaire	Modalités et contenus du parcours adapté
Les professeurs stagiaires dispensés de conditions de diplôme (dont les lauréats des concours internes et les bénéficiaires de l'obligation d'emploi)	Inscription en Diplôme Universitaire (DU) à l'ESPE Tous les enseignements du M2 MEEF Dispense de l'UE «Recherche» et réalisation d'un « travail scientifique réflexif ».
Les professeurs stagiaires titulaires d'un Doctorat ou d'un Master autre que MEEF (ou MEF)	Inscription en M2 MEEF ou en DU à l'ESPE Les enseignements du M2 MEEF à l'exception des UE obtenues par validation d'acquis Réalisation d'un mémoire de master MEEF (dans le cadre du master MEEF) ou bien d'un «travail scientifique réflexif» (dans le cadre du DU)
Les professeurs stagiaires titulaires d'un Master d'enseignement (MEEF ou MEF)	Inscription en DU à l'ESPE Tronc commun et Accompagnement didactique du stage « enseignements complémentaires» (définis par le responsable de parcours et l'inspecteur référent) Dispositif de rapprochement 1 ^{er} et 2 nd degré Réalisation d'un «travail scientifique réflexif».
Les professeurs stagiaires titulaires de certaines UE du master MEEF	Inscription en M2 MEEF à l'ESPE Tronc commun et Accompagnement didactique du stage «enseignements complémentaires» définis par le responsable de parcours et l'inspecteur référent avec prise en compte du volume global de la formation Réalisation d'un mémoire de master ou d'un travail scientifique réflexif (si l'UE mémoire a été validée).
Les professeurs stagiaires en renouvellement de stage et titulaires d'un M2 MEEF	Inscription en DU à l'ESPE Programme de formation défini par le responsable de parcours et l'inspecteur référent selon les raisons du renouvellement de stage (sur la base de formations ESPE et de formations DAFPEN) Réalisation d'un «travail scientifique réflexif».

13. Les fonctionnaires stagiaires à plein temps dans le 2nd degré

Enjeux de la formation

La formation des fonctionnaires à plein temps s'inscrit dans un continuum de formation initiale puis continue (cf. Schéma directeur de la formation continue du 23 septembre 2019).

La DAP (Délégation Académique à la Pédagogie) et les corps d'inspection coordonnent avec la DAFPEN (Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'éducation Nationale) la formation des fonctionnaires stagiaires à plein temps.

La DAFPEN pilote la formation qu'elle confie à des formateurs de la DAFPEN ou de l'INSPE.

Un parcours de formation adapté aux besoins des fonctionnaires stagiaires

Le parcours de formation du stagiaire est adapté à chaque situation particulière et tient compte de l'expérience professionnelle antérieurement acquise. Le positionnement initial de compétences réalisé dès la semaine de rentrée institutionnelle permet de définir son propre parcours de formation, en puisant dans une offre globale de 34 jours de formation.

A l'issue du positionnement effectué lors de la rentrée institutionnelle, l'inspection communique à la DAFPEN le parcours de formation du fonctionnaire stagiaire temps plein. Le fonctionnaire stagiaire n'a donc aucune démarche à effectuer et recevra les ordres de mission dans son établissement. Sébastien PASQUET, ingénieur de formation à la DAFPEN, est l'interlocuteur unique chargé du dossier des professeurs stagiaires (sebastien.pasquet@ac-montpellier.fr)

Les thématiques de formation abordées par les formateurs au cours de l'année de stage et développées dans le tableau ci-après doivent permettre d'atteindre les objectifs du projet d'académie. Elles constituent un cadre d'initiation qui sera repris et complété en formation continue. Par ailleurs, le fonctionnaire stagiaire reste libre de s'auto-former sur la plateforme m@gistère (plateforme de formation à distance dédiée aux personnels de l'Education Nationale) <https://si2d.ac-montpellier.fr/arena/pages/accueil.jsf> (l'identifiant et le mot de passe sont ceux de la messagerie académique)

Pendant l'année de stage, les journées de formation sont organisées préférentiellement le mardi, journée qui est libérée dans le service du fonctionnaire stagiaire à plein temps afin de lui permettre d'effectuer son parcours adapté. Les sessions de formation se déroulent :

- ▮ en présentiel, au plus près de l'établissement d'exercice ou en regroupement académique à Montpellier
- ▮ en distanciel sur la plateforme M@gistère

Formations obligatoire

INTITULE	DUREE	MODALITES	OBJECTIFS	MISE EN OEUVRE
Les formations disciplinaires	max	Présentiel / Regroupements académiques	- Mettre en œuvre et concevoir des séances, une progression, une évaluation	INSPECTION en coordination avec l'INSPE
	10 j		- Intégrer et mettre en œuvre les programmes et le socle commun de connaissances et de compétences et de culture	
			- Pratiquer un retour réflexif sur ses pratiques	
			- Assurer un suivi personnalisé des élèves	
			- Conforter les compétences numériques	
			- Participer à la construction du projet de l'élève	
			- Organiser son enseignement, sa pratique au service de la pédagogie de projet, des enseignements pluridisciplinaires, des EPI et de l'AP.	

INTITULE	DUREE	MODALITES	OBJECTIFS	MISE EN OEUVRE
Le parcours éducatif de santé	1j	Présentiel / Regroupements académiques	- Connaître les problématiques de santé publique au plan national et régional : les addictions, la nutrition, la santé mentale, la vie sexuelle et affective	RECTORAT
			- Connaître les partenariats existant avec l'institution scolaire	
L'orientation de l'élève et le parcours avenir / La lutte contre le décrochage scolaire	1j		- Découvrir de manière concrète les enjeux et les mécanismes de l'orientation et de l'affectation	RECTORAT
			- Approfondir la connaissance des différentes voies d'orientation au collège, au LP et au LGT	
			- Découvrir les ressources disponibles (informations, outils)	
			- Sensibiliser à l'insertion professionnelle.	
Le climat scolaire	1j		- Identifier l'ensemble des leviers en faveur d'un climat scolaire positif propice aux apprentissages, au bien-être et à la confiance	RECTORAT

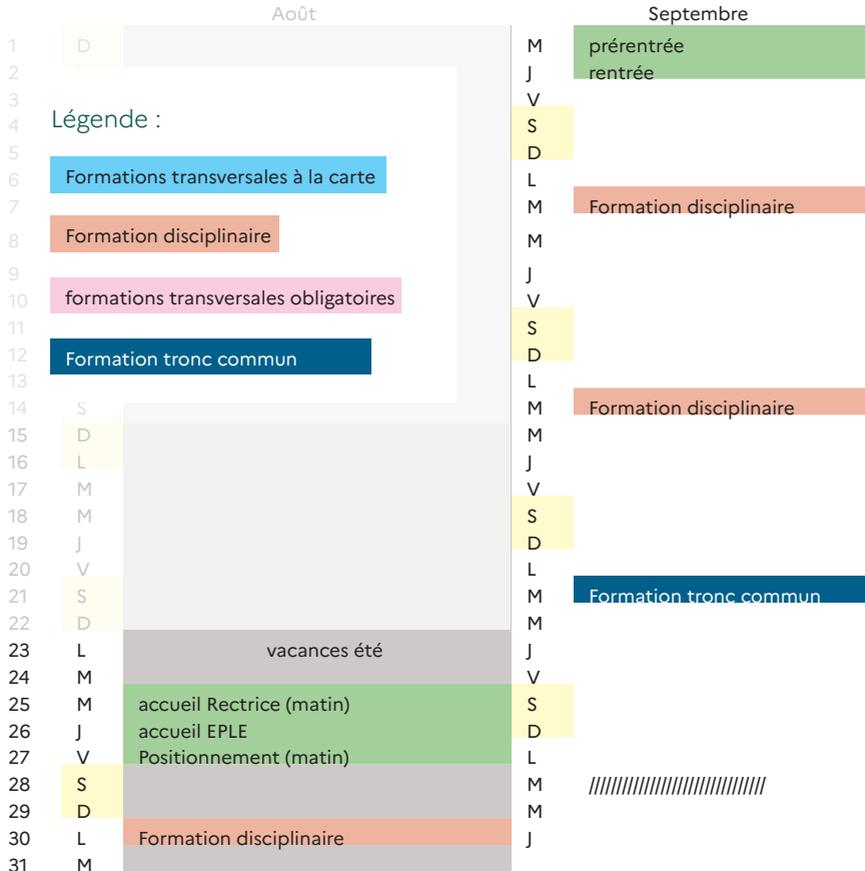
Formations à la carte après positionnement

INTITULE	DUREE	MODALITES	OBJECTIFS	MISE EN OEUVRE
Le tronc commun	6j	Présentiel + accompagnement à distance /	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à chacun de s'approprier des gestes professionnels utiles dans sa pratique professionnelle et d'adopter une posture réflexive : les premiers contacts avec l'établissement et avec les élèves, la conduite de séances, l'implication des élèves, la gestion des incidents, la communication à l'intérieur et l'extérieur de l'établissement 	INSPE
		Regroupements interdisciplinaires territorialisés		
Les élèves à besoins éducatifs particuliers	1j	Présentiel /	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et gérer les besoins spécifiques des élèves (élèves en situation de handicap, EIP...). 	RECTORAT
Les élèves allophones et élèves itinérants	1j	Regroupements territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux assurer la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs 	RECTORAT
L'éducation aux médias et à l'information	1j		<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et utiliser à des fins éducatives les pratiques médiatiques actuelles 	RECTORAT
			<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les enjeux, le cadre et les moyens de la construction de l'identité numérique 	
			<ul style="list-style-type: none"> - Conforter sa culture numérique : rechercher, mettre en forme, concevoir, utiliser des ressources médiatiques, apprendre à les intégrer dans sa pédagogie (plateformes collaboratives et l'ENT) 	

INTITULE	DUREE	MODALITES	OBJECTIFS	MISE EN OEUVRE
La participation à des formations du PAF (plan académique de formation)	3j	Présentiel /	Toutes thématiques du PAF	FORMATEURS
		Regroupements académiques ou territorialisés		
L'apprentissage avec le numérique	1j	en établissement d'affectation	- Apprendre le numérique et avec le numérique	REFERENT ENT ETABLISSEMENT
L'observation et le parcours en établissement	7.5j	en établissement sous la conduite du tuteur	- Observer et exercer : cela comprend l'observation et la pratique accompagnée chez le tuteur, mais aussi l'observation auprès d'autres acteurs de l'établissement (professeur(s) de l'équipe disciplinaire, d'autres disciplines, professeur documentaliste, conseiller principal d'éducation (CPE), chef d'établissement, gestionnaire, etc.),	TUTEUR
			- Participer aux différentes instances de l'établissement ou réunions dans l'établissement.	

Une visite formative individuelle dans l'établissement d'accueil du fonctionnaire stagiaire à temps plein permet d'effectuer un bilan de l'évolution des compétences en situation professionnelle.

Calendrier de l'année scolaire 2021-2022



Octobre		Novembre		
1	V	L	vacances Toussaint	
2	S	M		
3	D	M		
4	L	J		
5	M	V		Formation tronc commun
6	M	S		
7	J	D		Formation disciplinaire
8	V	L		
9	S	M		Armistice
10	D	M		
11	L	J	Formation disciplinaire	
12	M	V		
13	M	S	Formation tronc commun	
14	J	D		
15	V	L	Formation tronc commun	
16	S	M		
17	D	M	Formation tronc commun	
18	L	J		
19	M	V	Formation tronc commun	
20	M	S		
21	J	D	Formation tronc commun	
22	V	L		
23	S	M	vacances Toussaint	
24	D	M		
25	L	J		
26	M	V		
27	M	S		
28	J	D		
29	V	L		
30	S	M		
31	D			

Décembre		Janvier	
1	M	S	
2	J	D	
3	V	L	
4	S	M	"EBEP - groupe Montpellier EMI - groupe Narbonne"
5	D	M	
6	L	J	
7	M	V	Formation disciplinaire
8	M	S	
9	J	D	
10	V	L	
11	S	M	Formation tronc commun
12	D	M	
13	L	J	
14	M	V	////////////////////
15	M	S	
16	J	D	
17	V	L	
18	S	M	"EBEP - groupe Narbonne EMI - groupe Montpellier"
19	D	M	
20	L	J	
21	M	V	
22	M	S	
23	J	D	
24	V	L	
25	S	M	Formation disciplinaire
26	D	M	
27	L	J	
28	M	V	
29	M	S	
30	J	D	
31	V	L	

Février		Mars	
1 M	Parcours éducatif de santé	M Climat scolaire	
2 M		M	
3 J		J	
4 V		V	
5 S		S	
6 D		D	
7 L		L	
8 M	Orientation / parcours avenir / lutte contre le décrochage scolaire	M Formation disciplinaire	
9 M		M	
10 J		J	
11 V		V	
12 S		S	
13 D		D	
14 L		L	
15 M	////////////////////	M Formation tronc commun	
16 M		M	
17 J		J	
18 V		V	
19 S	vacances hiver	S	
20 D		D	
21 L		L	
22 M		M //////////////////////	
23 M		M	
24 J		J	
25 V		V	
26 S		S	
27 D		D	
28 L		L	
29			M //////////////////////
30			M
31		J	

Février		Mars		
1	M	Parcours éducatif de santé	M	Climat scolaire
2	M		M	
3	J		J	
4	V		V	
5	S		S	
6	D		D	
7	L		L	
8	M	Orientation / parcours avenir / lutte contre le décrochage scolaire	M	Formation disciplinaire
9	M		M	
10	J		J	
11	V		V	
12	S		S	
13	D		D	
14	L		L	
15	M	////////////////////	M	Formation tronc commun
16	M		M	
17	J		J	
18	V		V	
19	S	vacances hiver	S	
20	D		D	
21	L		L	
22	M		M	////////////////////
23	M		M	
24	J		J	
25	V		V	
26	S		S	
27	D	D		
28	L		L	
29			M	////////////////////
30			M	
31			J	

	Avril		Mai	
1	V		D	vacances printemps
2	S		L	
3	D		M	
4	L		M	
5	M	"Elèves allophones et élèves itinérants - groupe Montpellier"	J	
6	M		V	
7	J		S	
8	V		D	
9	S		L	"Elèves allophones et élèves itinérants - groupe Narbonne"
10	D		M	
11	L		M	
12	M	Formation tronc commun	J	
13	M		V	
14	J		S	
15	V		D	
16	S		L	
17	D		M	////////////////////
18	L	Pâques	M	
19	M	Formation disciplinaire	J	
20	M		V	
21	J		S	
22	V		D	
23	S	vacances printemps	L	
24	D		M	////////////////////
25	L		M	
26	M		J	Ascension
27	M		V	
28	J		S	
29	V		D	
30	S		L	
31		M	Formation disciplinaire	

Juin

1	M	
2	J	
3	V	
4	S	
5	D	
6	L	Pentecôte
7	M	////////////////////
8	M	
9	J	
10	V	
11	S	
12	D	
13	L	
14	M	////////////////////
15	M	
16	J	
17	V	
18	S	
19	D	
20	L	
21	M	////////////////////
22	J	
23	J	
24	V	
25	S	
26	D	
27	L	
28	M	////////////////////
29	M	
30	J	
31		

Légende :

- Formations transversales à la carte
- Formation disciplinaire
- formations transversales obligatoires
- Formation tronc commun

Titularisation

L'évaluation est fondée sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Les acquis professionnels sont évalués par le chef d'établissement d'exercice et par l'inspecteur de la discipline ou de la spécialité, qui peut s'appuyer sur une visite d'inspection. Cette évaluation conduit à la reconnaissance des acquis professionnels par un jury académique pour la titularisation.

Le jury académique se réunit en fin d'année scolaire. Il examine la situation de chaque stagiaire au regard des deux avis (inspecteur et chef d'établissement) et identifie les situations qui nécessitent un entretien individuel avec le stagiaire. Après les entretiens individuels, le jury académique transmet ses propositions au recteur qui prononce la titularisation, le renouvellement de stage ou encore le licenciement (ou la réintégration dans le corps d'origine, selon les termes de l'arrêté du 22 août 2014 fixant « les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires »).

Tous les professeurs stagiaires participent au mouvement national en milieu d'année scolaire ; seuls ceux qui sont titularisés après le jury académique verront leur affectation confirmée ; les stagiaires en renouvellement réaliseront un nouveau stage dans la même académie selon des modalités qui pourront être réétudiées.

ce.recdpe@ac-montpellier.fr et
stagiaires2021@ac-montpellier.fr

14. Annuaire DPE

FONCTION	NOM - PRENOM	Adresse mail	n° tel 046791.....
Chef de Division	Annick DEBORDEAUX	annick.debordeaux@ac-montpellier.fr	
Adjoint au chef de division	Olivier ARRIBAT	olivier.ribat@ac-montpellier.fr	4745
Secrétariat	Frédéric MICHEL	ce.recdpe@ac-montpellier.fr	4656
Cellule des affaires transversales			
gestion collective et outils de pilotage	Stéphane MESEGUER	stephane.meseguer@ac-montpellier.fr	4646
dossiers financiers	Nouria MEKADDEM	nouria.mekaddem@ac-montpellier.fr	4538
dossiers financiers et Andorre titulaires	Emmanuelle VAISSE	emmanuelle.vaisse@ac-montpellier.fr	4754
dossiers carrières	Magali GUIRAUD	magali.guiraud@ac-montpellier.fr	5021
DPE 1 : gestion individuelle et collective des personnels agréés et certifiés disciplines littéraires			
Chef de bureau	Vincent AMBID	vincent.ambid@ac-montpellier.fr	4708
Personnels gérés-Discipline	Nom Prénom	Adresse mel	n° tel.
Allemand (A à DE)	Chantal FAVEL	chantal.favel@ac-montpellier.fr	4583
Allemand (DI à LH)	Anne NAVEAU	anne.naveau@ac-montpellier.fr	4756
Allemand (LI à Z)	Gilles MIROUX	gilles.miroux@ac-montpellier.fr	4789
Autres langues	Céline DARBOUX	Celine.darboux@ac-montpellier.fr	5016
Anglais (A à GRIV)	Chantal FAVEL	chantal.favel@ac-montpellier.fr	4583
Anglais (GROJ à SCHA)	Anne NAVEAU	anne.naveau@ac-montpellier.fr	4756
Anglais (SCHE à Z)	Gilles MIROUX	gilles.miroux@ac-montpellier.fr	4789

FONCTION	NOM - PRENOM	Adresse mail	n° tel 04.6791.....
Catalan	Anne-Françoise AUDOUARD	anne-francoise.audouard@ac- montpellier.fr	4511
Documentation	Céline DARBOUX	Celine.darbox@ac-montpellier.fr	5016
Espagnol (A à JIME)	Gilles MIROUX	gilles.miroux@ac-montpellier.fr	4789
Espagnol (JOHN à Z)	Anne-Françoise AUDOUARD	anne-francoise.audouard@ac- montpellier.fr	4511
Gestion des professeurs affectés dans l'enseignement supérieur	Anne-Françoise AUDOUARD	anne-francoise.audouard@ac- montpellier.fr	4511
Gestion des professeurs affectés au Rectorat, UNSS	Najia JAUNATRE	najia.jaunatre@ac-montpellier.fr	4537
Histoire-géographie (A à HA)	Carole BOUSCHBACHER	carole.bouschbacher@ac-montpellier. fr	4672
Histoire-géographie (HE à Z)	Cécile ARBEZ	cecile.arbez@ac-montpellier.fr	4648
Lettres classiques (A à HER)	Odile GARNIER	odile.garnier@ac-montpellier.fr	4783
Lettres classiques (HILD à PUECH)	Isabelle VEYRAT	isabelle.veyrat@ac-montpellier.fr	5075
Lettres classiques (PUER à Z)	Najia JAUNATRE	najia.jaunatre@ac-montpellier.fr	4537
Lettres modernes (A à DUPU)	Isabelle VEYRAT	isabelle.veyrat@ac-montpellier.fr	5075
Lettres modernes (DUPUY à MICL)	Najia JAUNATRE	najia.jaunatre@ac-montpellier.fr	4537
Lettres modernes (MICOL à Z)	Odile GARNIER	odile.garnier@ac-montpellier.fr	4783
Occitan	Anne-Françoise AUDOUARD	anne-francoise.audouard@ac- montpellier.fr	4511
Philosophie	Céline DARBOUX	Celine.darbox@ac-montpellier.fr	5016
DPE 2 : gestion individuelle et collective des personnels agrégés et certifiés disciplines scientifiques			
Chef de bureau	Margaux DUCROS	margaux.ducros@ac-montpellier.fr	4559
Personnels gérés-Discipline	Nom Prénom	Adresse mel	n° tel.

FONCTION	NOM - PRENOM	Adresse mail	n° tel 04.67.91.....
Arts plastiques	Elodie DALVERNY	elodie.dalverny@ac-montpellier.fr	4628
Biochimie, STMS, L7000	Caroline SOUCHET	caroline.souchet@ac-montpellier.fr	4736
Eco gestion	Agnès OZIER-LAFONTAINE	agnes.ozier-lafontaine@ac-montpellier.fr	4580
Éducation musicale	Elodie DALVERNY	elodie.dalverny@ac-montpellier.fr	4628
Mathématiques (A à DAHBI)	Stéphanie LAGARDE	Stephanie.lagarde1@ac-montpellier.fr	4723
Mathématiques (DAI à LAU)	Aurélié NOIROT	aurelie.noirotd@ac-montpellier.fr	5073
Mathématiques (LAV à Z)	En cours de recrutement	claudine.raynaud1@ac-montpellier.fr	4752
NSI - numérique et sciences informatiques	Caroline SOUCHET	caroline.souchet@ac-montpellier.fr	4736
Sciences physiques et chimiques (FORNE à Z)	Marie-Claire TOME	marie-claire.tome@ac-montpellier.fr	4842
Sciences physiques et chimiques (A à FORNA)	Nathalie LE BRETON	nathalie.le-breton@ac-montpellier.fr	4753
SES	Stéphanie LAGARDE	Stephanie.lagarde1@ac-montpellier.fr	4723
SII (A à GILA)	Aurélié NOIROT	aurelie.noirotd@ac-montpellier.fr	5073
SII (GILB à Z)	Corinne ELNECAVE	corinne.elnecave@ac-montpellier.fr	4787
SVT (A à LAUR)	Corinne ELNECAVE	corinne.elnecave@ac-montpellier.fr	4787
SVT (LAUR à Z)	Nathalie LE BRETON	nathalie.le-breton@ac-montpellier.fr	4753
Technologie	Caroline SOUCHET	caroline.souchet@ac-montpellier.fr	4736
L2000, L3000, L4000, L5000, L6000	Elodie DALVERNY	elodie.dalverny@ac-montpellier.fr	4628
DPE 3 : gestion individuelle et collective des CPE, EPS, PLP, PEGC, Psy-EN			
Chef de bureau	Véronique PICARD	veronique.picard1@ac-montpellier.fr	04 30 63 65 54
Personnels gérés-Discipline	Nom Prénom	Adresse mel	n° tel.
CPE (A à Maz)	Fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299

FONCTION	NOM - PRENOM	Adresse mail	n° tel 04.67.91.....
CPE (MB à Z)	Stéphanie VALENTIN	stephanie.valentin@ac-montpellier.fr	4781
EPS chargés d'enseignement	Fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299
EPS agrégés (A à I)	Karine CAPELLE	karine.capelle@ac-montpellier.fr	5074
EPS agrégés (J à Z)	Corinne COT	corinne.cot-bonaldi@ac-montpellier.fr	5072
EPS certifiés (A à I)	Karine CAPELLE	karine.capelle@ac-montpellier.fr	5074
EPS certifiés (J à Z)	Corinne COT	corinne.cot-bonaldi@ac-montpellier.fr	5072
PEGC	Fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299
PsyEN EDA	Stéphanie VALENTIN	stephanie.valentin@ac-montpellier.fr	4781
PsyEN EDO	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
ALLEMAND LETTRES	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
ANGLAIS LETTRES	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
ARTS APPLIQUES OPTION DESIGN	fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299
ARTS APPLIQUES OPTION METIERS D'ART	Fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299
ARTS GRAPHIQUES	Fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299
BIOTECHNOLOGIE BIOCHIMIE GENIE BIO	En cours de recrutement	lionel.vernassal1@ac-montpellier.fr	4622
BIOTECHNOLOGIE SANTE ENVIRONNEMENT	En cours de recrutement	lionel.vernassal1@ac-montpellier.fr	4622
BOULANGERIE	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
CARROSSERIE PEINTURE AUTO	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
CHEF DE TRAVAUX STI	En cours de recrutement	lionel.vernassal1@ac-montpellier.fr	4622
Chef de travaux Tertiaire	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635

FONCTION	NOM - PRENOM	Adresse mail	n° tel 04.67.91.....
COIFFURE	En cours de recrutement	lionel.vernassal1@ac-montpellier.fr	4622
CONDUCTEUR ENGIN TRAVAUX PUBLICS	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
CONDUCTEUR ROUTIER	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
COORDINATION ET INGENIERIE	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS	Fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299
DESSIN INDUSTRIEL BATIMENT	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
DOCUMENTALISTE (PLP)	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
EBENISTERIE	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
EBENISTERIE D'ART	Fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299
ECO GEST OPTION COMM ET ORG	En cours de recrutement	malika.bouchaa@ac-montpellier.fr	4619
ECO GEST OPT° COMM ET VENTE	En cours de recrutement	malika.bouchaa@ac-montpellier.fr	4619
ECO GEST OPTION COMPT&GESTI	En cours de recrutement	malika.bouchaa@ac-montpellier.fr	4619
ECO GEST OPTION GEST ET ADM	En cours de recrutement	malika.bouchaa@ac-montpellier.fr	4619
ECO GEST OPTION TRANSPORT LOGISTIQUE	En cours de recrutement	malika.bouchaa@ac-montpellier.fr	4619
EDUCATION ARTISTIQUE ET ARTS APPLIQUES	Fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299
EDUCATION MUSICALE ET CHANT	En cours de recrutement	malika.bouchaa@ac-montpellier.fr	4619
ELECTRONIQUE	Fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299

FONCTION	NOM - PRENOM	Adresse mail	n° tel 04.67.91.....
ELECTROTECHNIQUE	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
EMPLOYE TECHNIQUE DES COLLECTIVITES	En cours de recrutement	lionel.vernassal1@ac-montpellier.fr	4622
ESPAGNOL LETTRES	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
ESTHETIQUE COSMETIQUE	En cours de recrutement	lionel.vernassal1@ac-montpellier.fr	4622
FLEURISTE	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
GENIE CHIMIQUE	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET ECONOMIE	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
GENIE CIVIL CONSTRUCTION REALISATION	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
GENIE CIVIL EQUIPEMENT TECHNIQUE ENE	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
GENIE CIVIL OPTION TOPOGRAPHIE	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
GENIE ELECTRIQUE ELECTRONIQUE	Fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299
GENIE ELECTRIQUE ELECTROTECHNIQUE	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
GENIE IND CONSTRUCTION REPARATION C	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
GENIE IND PLASTIQUES ET COMPOSITES	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
GENIE IND BOIS	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
GENIE IND STRUCTURES METALLIQUES	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635

FONCTION	NOM - PRENOM	Adresse mail	n° tel 04.6791.....
GENIE IND TEXTILES ET CUIRS	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier. fr	4635
GENIE MECA MAINTENANCE SYST MECA AUTO	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
GENIE MECA MAINT (A à L) VEHICULES	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier. fr	4635
GENIE MECA MAINT (M à W) VEHICULES	Fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299
GENIE MECA OPTION CONSTRUCTION	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
GENIE MECA OPT° PRODUCTIQUE	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
HABILLEMENT	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
HORTICULTURE	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
HOTELLERIE ET TOURISME SECTION HOTELLERIE	En cours de recrutement	lionel.vernassal1@ac-montpellier.fr	4622
HOTELLERIE : SERVICES COMMERCIALISATION	En cours de recrutement	lionel.vernassal1@ac-montpellier.fr	4622
HOTELLERIE RESTAUR OPTION TECHNIQUE	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
IDEN INSPECTEUR FORMATEUR	Fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299
IMPRESSION	Fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299
INDUSTRIE GRAPHIQUE	Fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299
INSTITUTEUR SPECIALISE	Stéphanie VALENTIN	stephanie.valentin@ac-montpellier.fr	4781
LETTRES HISTOIRE GEO (A à Ne)	En cours de recrutement	lionel.vernassal1@ac-montpellier.fr	4622
LETTRES HISTOIRE GEO (New à Z)	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier. fr	4635

FONCTION	NOM - PRENOM	Adresse mail	n° tel 04.6791.....
MACONNERIE	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
MAITRE D'HOTEL RESTAURANT	En cours de recrutement	lionel.vernassal1@ac-montpellier.fr	4622
MAROQUINERIE	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
MARQUETTERIE	Fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299
MATH SCIENCES PHYS (A à MA)	En cours de recrutement	malika.bouchaa@ac-montpellier.fr	4619
MATH SCIENCES PHYS (MAR à Z)	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
MECANIQUE AGRICOLE	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
MECANIQUE AUTOMOBILE	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
METIERS DE L'EAU	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
PATISSERIE	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
PEINTURE VITRERIE	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
PEINTURE REVETEMENTS	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
PROTHESE DENTAIRE	En cours de recrutement	lionel.vernassal1@ac-montpellier.fr	4622
REPARATION REVETEMENT EN CARROSSERIE	Marjorie CHARRONDIERE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
SCIENCES ELECTRONIQUES	Stephanie VALENTIN	stephanie.valentin@ac-montpellier.fr	4781
SCIENCES ET TECHNIQUES BIOLOGIQUES ...	En cours de recrutement	lionel.vernassal1@ac-montpellier.fr	4622
SCIENCES ET TECHNIQUES MED-SOCIAL	En cours de recrutement	lionel.vernassal1@ac-montpellier.fr	4622

FONCTION	NOM - PRENOM	Adresse mail	n° tel 04.67.91.....
SECRETARIAT	En cours de recrutement	malika.bouchaa@ac-montpellier.fr	4619
SII OPT° INGENIERIE MECA	En cours de recrutement	lionel.vernassa1@ac-montpellier.fr	4622
TAILLEUR DE PIERRE	Christine AGNES	christine.agnes@ac-montpellier.fr	4668
TAPISSERIE COUTURE DECOR	Marjorie CHARRONDIÈRE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
TAPISSERIE GARNITURE DECOR	Fanny GONDEAU	fanny.gondeau@ac-montpellier.fr	5299
TECHNI VERRIERS	Marjorie CHARRONDIÈRE	marjorie.charrondiere@ac-montpellier.fr	4635
DPE 4 : Bureau du remplacement et de gestion des agents non titulaires			
Chef de bureau : Florence PELLE		florence.pelle@ac-montpellier.fr	5260
adjoint au chef de bureau : Chloe Metreau			4725
Personnels gérés-Discipline	Nom Prénom	Adresse mel	n° tel.
Bureau du remplacement, du recrutement et affectation			
histoire-géographie, lettres classiques, lettres modernes, FLE, philosophie, PsyEN EDO et EDA	Fabienne CUER	fabienne.cuer@ac-montpellier.fr	5076
Mathématiques, physique-chimie, SVT, maths-sciences, Technologie	Stéphanie GRAND	stephanie.grand1@ac-montpellier.fr	4607
arts plastiques et appliqués, éducation musicale, CPE, EPS, documentation, SES, Disciplines techniques et professionnelles sauf éco-gestion, biochimie, biologie santé environnement, STMS	Aurélien VERSTRATEN	aurelie.verstraten@ac-montpellier.fr	4654

FONCTION	NOM - PRENOM	Adresse mail	n° tel 04.6791.....
Langues, éco-gestion, biochimie, biologie santé environnement, STMS	Raoul RODRIGUES	raoul.rodrigues@ac-montpellier.fr	4757
Bureau de gestion des agents non titulaires			
Référent paye agents non titulaires	Christophe GUILLAMET	Christophe.guillamet@ac-montpellier. fr	5077
A-COL	Stéphanie Taysse/Sarah URBACH	stephanie.taysse@ac-montpellier.fr	4788
COM-HEZ	Sandra HOLTZWARTH	sandra.holtzwarth@ac-montpellier.fr	4528
HI-OUH	Agnès MEYER	agnes.meyer1@ac-montpellier.fr	4784
OUI-Z	Rachel KARL	rachel.karl2@ac-montpellier.fr	4627
Certificats d'exercice - service non titulaires enseignants	Stephanie VALENTIN	stephanie.valentin@ac-montpellier.fr	4781



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Livret d'accueil des fonctionnaires stagiaires et des contractuels alternants

Directrice de publication :
Sophie Béjean

Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités

Maquette, graphisme :
Service Communication - PAO

Impression :
SRD Rectorat de Montpellier

Date de publication :
Août 2021